

## Avis de vacance de la fonction de Directeur/trice de l'UFR SEG

La fonction de directeur/trice de l'UFR de Sciences économiques et de gestion (SEG) sera vacante à partir du 20 février 2024.

Dans ce cadre, le conseil de l'UFR SEG devra donc conformément aux statuts de l'UFR (article 8), procéder à l'élection du prochain Directeur ou de la prochaine Directrice au plus tard un mois avant cette échéance.

Les candidatures devront satisfaire aux conditions précisées à l'article L713-3 du Code de l'éducation : « *le directeur est élu pour une durée de cinq ans renouvelable une fois. Il est choisi parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs qui participent à l'enseignement, en fonction dans l'unité.* »

Aux termes des statuts de l'UFR, « *le Directeur ou la Directrice, qui porte le titre de Doyen.ne (article 3) est élu.e à la majorité absolue des membres en exercice du Conseil aux premier et second tours et à la majorité relative au troisième tour (article 8). Par ailleurs, la fonction de Doyen.ne est incompatible avec toute autre responsabilité pédagogique ou administrative au sein de l'UFR, ainsi qu'avec celle de Directeur ou de Directrice d'unité ou d'équipe de recherche.* »

Le vote aura lieu à bulletins secrets.

Les lettres de candidatures pourront être accompagnées d'un curriculum vitae synthétique.

Ces pièces seront adressées au plus tard **le 10 janvier 2024 à 12h00**, auprès du Doyen sortant, par courriel, exclusivement, à l'adresse suivante : [philippe.polome@univ-lyon2.fr](mailto:philippe.polome@univ-lyon2.fr)

Les candidats sont invités à placer en copie de leur acte de candidature la responsable administrative et financière de l'UFR, Mme Alexandra CLAUZEL : [alexandra.clauzel@univ-lyon2.fr](mailto:alexandra.clauzel@univ-lyon2.fr)

L'élection du directeur ou de la Directrice aura lieu lors du Conseil de composante du 18 janvier 2024. Le mandat du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice prendra effet le 20 février 2024.

Diffusion de l'appel à candidature	<b>lundi 11 décembre 2023</b>
Date limite de dépôt des candidatures	<b>mercredi 10 janvier 2024 à midi</b>
Election en Conseil de l'UFR	<b>jeudi 18 janvier 2024</b>

- Renseignements :
  - Madame Alexandra CLAUZEL, responsable administrative et financière de l'UFR SEG  
Téléphone : 04.78.69.71.61 - Courriel : [alexandra.clauzel@univ-lyon2.fr](mailto:alexandra.clauzel@univ-lyon2.fr)  
ou Monsieur Philippe POLOME, Doyen sortant.
- Diffusion :
  - Membres du Conseil de l'UFR SEG
  - Personnels enseignants de l'UFR et de l'Université Lyon 2
  - Affichage au sein de l'UFR SEG (affichage papier et sur le site internet de la composante) + Intranet de l'Université
- Textes de références :
  - Code de l'Éducation - articles L713-1 et L713-3
  - Statuts de l'UFR SEG approuvés par le Conseil d'administration de l'Université le 27/01/2017.

Fait à Lyon, le 7 décembre 2023  
La Présidente de l'Université

Nathalie DOMPNIER